AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2039
FR0000051807-FS1029

2 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er décembre 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 2 686 835 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,49% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, **aucun seuil** et a précisé détenir, au 25 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 936 746 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 6,58% du capital et 6,42% des droits de vote de cette société[1].

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 340 547 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 113 661 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 € ;

- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;

- 90 600 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 18 juin 2027, à des prix compris entre 60 € et 64 € ; et

- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 354 116 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 251 654 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 198 375 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 103 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 décembre 2025 et le 21 octobre 2037 ; et

- 53 279 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 29 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 7 octobre 2037, à des prix unitaires compris entre 29,31€ et 120 €.